



Conseil international du Café
102^e session
18 – 20 mars 2009
Londres, Angleterre

**Décisions et Résolutions adoptées
à la 102^e session du
Conseil international du Café**

18 – 20 mars 2009

1. Le Conseil international du Café s'est réuni du 18 au 20 mars 2009 sous la présidence de M. David Brooks (États-Unis d'Amérique).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-102-0 Rev. 2 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Admission d'observateurs

3. Le Conseil a noté qu'aucune demande d'octroi du statut d'observateur n'avait été reçue.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2008/09

4. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 13 mars 2009 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2008/09 figurant dans le document EB-3952/08 Rev. 1. Le Conseil a noté que la Norvège avait assigné ses voix à la Suisse pour l'année caféière 2008/09.

Point 3.2 : Pouvoirs

5. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs présenté par le Secrétaire, qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-102-6.

Point 4 : Participation à l'Accord

Point 4.1 : Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café

6. Le Conseil a noté qu'au 18 mars 2009, l'Organisation comptait 77 Membres dont 45 pays exportateurs et 32 pays importateurs. La Résolution 438 a prorogé jusqu'au 30 septembre 2009 l'Accord de 2001 pour donner aux gouvernements le temps de parachever les formalités d'adhésion à l'Accord de 2007.

Point 4.2 : Participation à l'Accord de 2007

7. Le Secrétaire a présenté le document ICC-102-4 dans lequel figure un rapport sur la situation de l'Accord de 2007. Il a rappelé aux Membres que le délai pour la signature et le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord de 2007 est fixé au 25 septembre 2009. Au 20 mars 2009, 31 Membres exportateurs et quatre Membres importateurs avaient signé l'Accord, dont dernièrement le Nicaragua le 19 mars. Douze Membres exportateurs et deux Membres importateurs ont ratifié, accepté ou approuvé l'Accord ou déposé des notifications d'application provisoire, dont dernièrement le Panama qui a déposé un instrument de ratification le 12 mars. Les 12 Membres exportateurs et les 2 Membres importateurs qui ont parachevé les procédures détiennent respectivement 40,2 % et 89,8 % des voix de leur catégorie de Membre. Contrairement aux Membres exportateurs, les Membres importateurs remplissent les conditions d'entrée en vigueur de l'Accord de 2007. Il a informé les Membres que l'OIC avait publié des notifications dépositaires sur toutes ces actions et que les informations nécessaires étaient disponibles sur le site web de l'OIC (www.ico.org/FR/depositary_f.asp). Les procédures sont définies dans le document ED-2033/08 Rev. 1 qui comprend notamment un modèle de pleins pouvoirs et des modèles d'instruments qui doivent être respectés pour éviter toute difficulté.

8. S'agissant de Timor-Leste, le Secrétaire a déclaré que ce pays avait déposé un instrument de ratification en janvier 2009 et qu'une délégation assistait à la session. Les Philippines ont déposé un instrument d'adhésion que l'OIC conservera jusqu'à ce que le Conseil fixe les procédures d'adhésion. Plusieurs autres pays ont informé le Directeur exécutif des progrès de leurs démarches et qu'ils espéraient signer l'Accord de 2007 et/ou déposer des instruments avant le 25 septembre 2009.

9. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que tous les Membres devaient parachever les procédures d'adhésion à l'Accord de 2007 pour que ce dernier puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. Pour hâter les procédures, le Conseil a invité les Membres à envisager l'option d'une application provisoire en attendant de déposer un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation.

10. Le Directeur exécutif a présenté le document ED-2060/09 dans lequel figurent une communication du Japon informant l'OIC que ce pays n'adhérerait pas à l'Accord de 2007 en raison de contraintes financières et budgétaires ainsi que la réponse du Directeur exécutif. Le Japon est un Membre consommateur très important qui a participé activement à chaque accord depuis 1962. Les activités de l'OIC ont largement contribué à l'augmentation de la consommation de café dans ce pays. Entre 1962 et 1989, le Fonds de promotion de l'OIC a investi plus de 12 millions de dollars EU dans des campagnes de promotion générique et des études de marché sur le Japon. Le Directeur exécutif s'est rendu au Japon en 2008 pour discuter de l'Accord de 2007 avec des représentants gouvernementaux de haut niveau. Plusieurs Membres ont également entrepris des démarches pour encourager le Japon à adhérer à l'Accord de 2007. L'OIC regrette profondément la décision du Japon et le Directeur exécutif œuvrera, de concert avec les Membres, à inviter le Gouvernement japonais à reconsidérer sa décision. Le Japon cessera d'être Membre en octobre 2009 et, à sa prochaine session, le Conseil devra examiner la demande de l'Association japonaise du café (AJCA) de continuer à siéger au Comité consultatif du secteur privé (CCSP).

11. Le Conseil a pris note de ces renseignements ainsi que d'une déclaration du représentant du Japon sur cette question.

12. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont noté que le Japon était un Membre apprécié et important et que son départ serait une grande perte tant pour les pays producteurs que pour les pays consommateurs. Tous les pays, particulièrement les pays producteurs, éprouvent des difficultés financières et des efforts concertés sont nécessaires pour faire face à la crise économique. Il a été suggéré que le Directeur exécutif, de concert avec les Membres, invite les autorités japonaises à revoir leur décision et que le Japon continue de participer à l'Accord ou y adhère de nouveau lorsque la crise économique aura été surmontée. Les Membres se sont félicités de la volonté du secteur privé japonais de continuer à participer au CCSP.

13. Le Conseil a décidé que le Directeur exécutif serait chargé de transmettre officiellement au Gouvernement japonais l'avis des Membres qui estiment qu'il est essentiel que le Japon continue d'être Membre de l'Organisation et qui souhaitent que le Gouvernement japonais revoie sa décision. Le Directeur exécutif écrira également aux représentants des Membres auprès du Japon dans l'objectif d'engager une démarche commune visant à transmettre ces doléances. Le Conseil a également noté qu'il était important de souligner la valeur et les bénéfices d'une participation à l'Accord.

Point 4.3 : Organisation interafricaine du Café

14. Le Directeur exécutif a déclaré que l'Organisation interafricaine du Café (OIAF) avait officiellement fait part de son désir de devenir Membre de l'OIC en vertu de l'Article 5 (Participation en groupe) de l'Accord de 2007 (document WP-Council 185/08). Le Conseil a examiné cette question en septembre 2008 et a noté que certaines questions comme les pouvoirs, le paiement des cotisations, les voix, etc. devaient être éclaircies, tant en ce qui

concerne l'OIAC que toutes autres organisations intergouvernementales qui seraient intéressées par cette option. Des discussions complémentaires se sont tenues avec l'OIAC sur une option de participation en groupe sans droits de vote qui permettrait à ses États membres de garder leur autonomie au sein de l'Organisation.

15. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que cette question avait été examinée pendant l'Assemblée générale de l'OIAC en novembre 2008 qui a décidé de demander une participation en groupe en vertu des dispositions de l'Article 5. Le Directeur exécutif continuera d'étudier avec l'OIAC les modalités pratiques d'une participation en groupe en vertu de l'Accord de 2007, qui seront ensuite examinées par le Conseil.

Point 5 : Situation du marché du café

16. Le Directeur exécutif a présenté son rapport sur la situation du marché du café (Lettre du Directeur exécutif – Février 2009) ainsi que le document ED-2059/09 dans lequel figure une évaluation de l'impact de la crise économique mondiale sur le secteur du café. Le texte d'un exposé sur le marché mondial du café a également été distribué aux Membres et est disponible sur le site web de l'OIC. Il a déclaré que l'impact de la crise économique avait été moins important sur le café que sur les autres produits de base. Dans les marchés développés, la consommation de café se maintient car il s'agit d'un produit de première nécessité qui ne représente qu'une faible partie des dépenses de consommation. Dans les pays producteurs, la situation est plus nuancée. Dans certains cas, la chute des prix en monnaie locale pourrait stimuler la consommation. Dans les marchés émergents, essentiellement en Europe orientale et en Asie, la situation est plus floue. Le pouvoir d'achat y est plus réduit que dans les pays développés et la consommation de café n'y est pas aussi fortement ancrée. Le chômage de masse et la stabilité économique peuvent entraîner des réductions des achats de consommation. D'autres problèmes sont liés à l'accès des producteurs au financement et au crédit. Il a noté que les prix avaient chuté d'environ 15 % depuis septembre 2008 et que leur niveau actuel pourrait décourager les caféiculteurs d'investir dans la production de café. La production de la campagne 2008/09 est estimée à 127,8 millions de sacs. Bien qu'il soit trop tôt pour estimer la production de la campagne 2009/10, celle-ci devrait enregistrer une baisse significative dans la mesure où il s'agit de l'année difficile du cycle biennal de production du Brésil : elle ne devrait pas couvrir le niveau actuel de la demande. La consommation de 2008 est provisoirement estimée à 128 millions de sacs, en augmentation de près de 3 millions de sacs par rapport à l'année précédente ; elle est conforme à une croissance régulière d'environ 2,5 % par an. En 2008/09, le volume des stocks d'ouverture dans les pays exportateurs était d'environ 17,2 millions de sacs contre 25,3 millions de sacs l'année précédente, et le niveau des stocks des pays producteurs est très bas. En conclusion, le Directeur exécutif a déclaré qu'en dépit de la récente chute des prix sur les marchés à terme, l'équilibre de l'offre et de la demande continuait de favoriser la fermeté des prix du café à moyen terme. La demande ne devrait pas souffrir exagérément de la crise économique mondiale et l'offre devrait se resserrer vers la fin 2009. Il continuera de suivre la situation et de tenir les Membres informés.

17. Au cours des débats sur ce point, on a noté la divergence de comportement des marchés à termes et des différentiels pour le café au comptant. Les marchés à terme ne reflétant plus les prix du café physique, les importateurs et les producteurs sont gênés dans leur capacité à couvrir les risques du marché. Cela peut être dû à un manque de liquidités ou à d'autres facteurs et appelle une attention particulière. Dans son analyse de la volatilité, l'OIC doit se pencher sur le lien entre les prix indicatifs et les marchés à terme pour aider les Membres à résoudre le problème de la couverture des risques. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l'impact de la crise financière sur le revenu des caféiculteurs. L'une des fonctions essentielles de l'OIC est de fournir des informations sur le marché et il est important que les Membres disposent d'une analyse des données statistiques pour pouvoir élaborer des stratégies de gestion des risques. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour évaluer l'impact de la crise financière. Il serait utile de connaître ses effets possibles sur la demande des cafés de meilleure qualité et des cafés spéciaux, comme le café biologique ou le café certifié, sur la consommation dans les marchés existants et émergents, sur les dispositions financières affectant les producteurs et les négociants et sur l'émergence des nouveaux mécanismes requis par les producteurs. Les conditions financières actuelles illustrent l'importance du nouveau Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café. Le rapport précédent sur le marché du café évoquait l'importance croissante des cafés de spécialité pour accroître la consommation dans les marchés traditionnels. Les producteurs se sont tournés vers les cafés de spécialité pour augmenter leurs revenus mais les consommateurs se tournent maintenant vers des produits bon marché en raison de la crise. Il serait utile de savoir si cette stratégie est toujours payante et si le créneau des cafés de spécialité retrouvera sa tendance à la hausse lorsque l'économie se sera reprise. Il a également été suggéré qu'il serait utile de voir dans quelle mesure le café contribuait à atténuer la crise dans les zones rurales, par exemple en donnant du travail aux travailleurs licenciés par d'autres secteurs. L'importance du maintien de la qualité a été soulignée ; les consommateurs s'efforcent de réduire leurs dépenses mais cela ne doit pas se faire aux dépens de la qualité. L'OIC a un rôle à jouer pour éviter que la crise ne modifie la stratégie qui a été adoptée au cours de ces dernières années.

18. La nécessité de faire face à l'impact des changements climatiques sur les pays producteurs a été soulignée. Les effets des changements climatiques ont également été évoqués lors du séminaire sur le scolyte du fruit du caféier le 17 mars. Un délégué a noté que, au cours des cinq dernières années, les régimes climatiques subis par son pays avaient différé d'une année à l'autre. Cette incertitude gêne les caféiculteurs dans la planification de leur production et de leurs investissements. Il serait opportun de conduire une étude sur les régimes climatiques des saisons caféicoles dans les pays producteurs et sur leur impact sur le café de façon que les Membres puissent trouver les moyens de résoudre cette question. Il a été suggéré que tous les Membres devraient sensibiliser leurs autorités de tutelle à l'impact des changements climatiques sur le café de façon que les chefs d'État puissent aborder cette question à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009.

19. Le Directeur exécutif a déclaré que l'analyse de l'impact de la crise économique n'était que préliminaire mais que les cafés de spécialité seront plus touchés dans la mesure où ils sont plus chers en raison de leur plus grande qualité et des coûts de distribution. L'OIC poursuivra ses recherches dans ce domaine et analysera la demande par segment de marché. La conférence de l'Association américaine des cafés de spécialité (SCAA) d'avril 2009 sera également l'occasion d'examiner cette question. S'agissant de la contribution du café au secteur rural, tout dépendra des informations communiquées par les Membres. En ce qui concerne la volatilité, il abordera cette question dans son rapport sur le marché du café de septembre 2009 et établira une comparaison entre l'année caféière en cours et l'année caféière précédente. La réunion du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) et des organismes internationaux de produits (OIP) à la fin mars 2009 permettra d'analyser l'impact des agences de certification sur les produits de base ; le Directeur exécutif fera rapport au Conseil sur les résultats de cette réunion. La question des changements climatiques est traitée par les organisations spécialisées. Il consultera ces organisations pour obtenir les documents préparatoires de la conférence de Copenhague et invitera les pays producteurs qui disposent d'instituts de recherche à rendre compte de leur expérience. Il recueillera leurs données ainsi que les informations fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les autres organisations afin d'établir un rapport préliminaire qui sera présenté aux Membres en septembre 2009 et qui pourrait éclairer les débats de la conférence de Copenhague. Les changements climatiques seront également examinés lors de la Conférence mondiale du Café de 2010.

20. Le Conseil a pris note de ces renseignements. Il a noté que les Membres producteurs étaient invités à communiquer au Directeur exécutif leurs rapports sur les modifications des régimes climatiques au cours des cinq à dix dernières années et leurs effets sur la production de café dans leur pays. Enfin, le Conseil a remercié le Directeur exécutif pour son rapport et pour l'analyse préliminaire de l'impact de la crise financière sur le marché du café figurant dans le document ED-2059/09 ; il a en outre pris note de l'estimation officielle finale de la campagne 2008/09 et de la première estimation officielle de la campagne 2009/10 du Brésil figurant dans le document WP-Council 190/09.

Point 6 : Rétrospective 2007/08

21. Le Directeur exécutif a présenté la Rétrospective 2007/08 qui fait le point des activités de l'Organisation pendant l'année caféière précédente : rapport sur le marché mondial du café, adoption de l'Accord de 2007 et activités ordinaires comme les projets, les études, les statistiques et la promotion. Il a invité les Membres à diffuser largement la Rétrospective dans leurs pays respectifs et a indiqué que ce document pouvait également être téléchargé à partir du site web de l'OIC. Le Conseil a pris note de la Rétrospective.

Point 7 : Conférence mondiale du Café

22. Le Directeur exécutif a déclaré que, conformément à la décision prise par le Conseil en mai 2008, la prochaine Conférence mondiale du Café se tiendrait au Guatemala du 26 au 28 février 2010. Conformément à l'Article 21 de l'Accord de 2001, le Conseil décide, de concert avec le Comité consultatif du secteur privé (CCSP), de la forme, du nom, du thème et du calendrier de la Conférence. Le document WP-Council 193/09 contient un rapport sur les préparatifs pour la Conférence. Le Directeur exécutif s'est rendu au Guatemala en octobre 2008 pour discuter des préparatifs de cette manifestation qui sont déjà bien avancés.

23. Le représentant du Guatemala a fait un exposé sur la Conférence. Le Gouvernement guatémaltèque a mis en place un Comité organisateur chargé des préparatifs ; ce comité est constitué de M. Rasch Topke (Coordinateur), S.E. M. José Ángel López Camposeco et d'un représentant du ministère de l'agriculture. Des invitations à assister à cet important sommet mondial du café seront envoyées aux chefs d'État des pays producteurs et des pays consommateurs. La Conférence durera deux jours et demi et sera suivie des réunions de l'OIC du 1 au 4 mars 2010. Le logo de la Conférence a été approuvé. Les Membres recevront toute l'aide nécessaire pour leurs visas et leur accueil. Des tarifs préférentiels ont été négociés avec les hôtels dont les prix sont moins élevés qu'à Londres. Des informations sur la Conférence seront affichées par internet. Il a invité les Membres à réserver les dates de la Conférence et à en informer les représentants du secteur caféier de leurs pays. Le texte de cet exposé est disponible dans la section Exposés techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation0809.htm>).

24. Dans le droit fil de la Conférence précédente, le Directeur exécutif a proposé de créer un petit groupe spécial chargé d'aider le Président dans les préparatifs. Ce groupe spécial serait constitué des présidents du Conseil, du Comité exécutif et du CCSP ainsi que des représentants des anciens pays hôtes (Brésil et Colombie), de la Côte d'Ivoire, de la CE, du Guatemala et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le groupe spécial serait ouvert à tous les participants intéressés et tiendrait sa première réunion le 19 mars 2009 au matin.

25. Le Conseil a pris note de ces renseignements ainsi que de la composition du groupe spécial. Il a remercié le Gouvernement guatémaltèque pour les préparatifs de la Conférence et a décidé de nommer le Président du Guatemala, S.E. M. Álvaro Colom Caballeros, Président de la Conférence mondiale du Café.

26. Au cours des débats sur ce point, les Membres se sont félicités de l'inclusion de la question des changements climatiques dans le programme de la Conférence, ainsi que des effets de la crise économique, de la gestion des risques et du crédit. Une approche réciproque de la durabilité en matière environnementale a été suggérée comme thème supplémentaire. Il serait utile d'examiner l'impact de la caféiculture sur les modifications de l'utilisation des sols

et les effets des pollinisateurs et autres espèces, non seulement dans le contexte de la biodiversité et du café mais dans le cadre de la conservation de la biodiversité de l'écosystème dans son ensemble. La question des jeunes est essentielle pour la durabilité du secteur caféier et devrait également figurer à l'ordre du jour. Il serait utile de définir un slogan pour la Conférence et de préparer une analyse du suivi des idées et des recommandations de la 2^e Conférence mondiale du Café pour que les Membres puissent faire le bilan des réalisations et déterminer les questions à examiner lors de la prochaine Conférence.

27. À l'issue de la réunion du groupe spécial le 19 mars 2009, le Directeur exécutif a déclaré que les Membres avaient discuté du message de la Conférence et qu'ils poursuivraient leurs travaux sur les titres des contributions et l'élaboration d'un programme, avec un animateur pour chaque session. Les préoccupations au sujet de l'avenir de l'économie caféière mondiale, y compris la qualité et la disponibilité des approvisionnements de café, seront abordées. Les conclusions et recommandations de la 2^e Conférence mondiale du Café seront prises en considération. Les Membres ont noté que la Conférence sera l'occasion de procéder à des échanges de vues avec le public. En ce qui concerne la forme de la Conférence, il a été proposé que la séance d'ouverture ait lieu le vendredi 26 février, suivie de quatre séances les 27 et 28 février. Il a également été recommandé d'attribuer trois places gratuites à chaque Membre. Le Directeur exécutif a invité les Membres à continuer de proposer des orateurs et des thèmes et il a indiqué qu'un programme détaillé serait présenté au Conseil en septembre. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 8 : Préparatifs de mise en oeuvre de l'Accord de 2007

28. Le Conseil a noté que les documents WP-Council 166/08, WP-Council 177/08, WP-Council 181/08 et WP-Council 188/08 contenaient respectivement des communications de l'Indonésie, des États-Unis d'Amérique, du Groupe africain et de la Jamaïque.

Point 8.1 : Révision des règlements de l'Organisation

Règlement de l'Organisation

29. Le Chef des opérations a présenté le document WP-Council 165/08 Rev. 2 dans lequel figurent des propositions de révision du Règlement de l'Organisation. Ce document tient compte des suggestions formulées au cours de la dernière session ; en outre, les Membres avaient été invités à soumettre leurs observations par écrit avant le 30 janvier 2009 pour que les propositions soient distribuées avant la session. Aucune observation n'avait été reçue à cette date.

30. Le Conseil a passé en revue les propositions de révision du Règlement de l'Organisation figurant dans le document WP-Council 165/08 Rev 2. Des documents concernant les Règles 6 (Observateurs), 14 (Ordre du jour) et 35 (Comités, organes subsidiaires et organes consultatifs du Conseil) ont été distribués pendant la réunion

(documents WD-Council 17/09, 19/09, 21/09 et 22/09, WD-Council 11/09 et WD-Council 18/09 et 20/09, respectivement). Le Conseil a décidé d'approuver la proposition de la Règle 14 figurant dans le document WD-Council 11/09 et de modifier la Règle 66 (Personnel). Il a également décidé de supprimer la Règle 69 (Communications sur les questions financières et administratives entre le Conseil, le Comité des finances et de l'administration et le personnel), la Règle 70 (Demandes et recommandations), la Règle 71 (Approbation) et une proposition de nouvelle Règle sur la Sélection du Directeur exécutif. En ce qui concerne la Règle 13, il a décidé de supprimer le texte entre crochets du paragraphe 1) et d'approuver les propositions de révision des Règles 6 et 35 figurant dans les documents WD-Council 22/09 et WD-Council 20/09, respectivement. La version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil sous la cote ICC-102-7.

Statuts et Règlement financiers de l'Organisation

31. Le Président du Comité des finances a déclaré qu'à sa réunion du 16 mars 2009 le Comité avait examiné le document WP-Council 172/08 Rev. 2 dans lequel figurent des propositions de révision des Statuts et Règlement financiers de l'Organisation. Il a appelé l'attention sur les Articles 3 (Rôle du Comité des finances et de l'administration) et 6.2 (Administration du budget) qui nécessitent un examen supplémentaire. Le Conseil a pris note de ces renseignements. Il a décidé que le texte de l'Article 3 pourrait être adopté et a examiné les propositions de révision de l'Article 6.2 figurant dans les documents WD-Council 9/09, WD-Council 9/09 Rev. 2 et WD-Council 10/09. À l'issue d'un examen complémentaire, il a décidé de supprimer le paragraphe 2) de cet Article figurant dans le document WD-Council 9/09 Rev. 2 en notant que, le cas échéant, cette question pourrait être soulevée lors des réunions ordinaires de l'OIC de mars et de septembre. La version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil sous la cote ICC-102-8.

Point 8.2 : Règlement sur les statistiques

32. Le Chef des opérations a présenté le document WP-Council 179/08 Rev. 2 dans lequel figure le Règlement sur les statistiques – Certificats d'origine. Le Président du Comité des statistiques a déclaré qu'à sa réunion du 16 mars 2009, le Comité avait recommandé au Conseil d'approuver ce document, sous réserve de l'inclusion du texte ci-après dans la case 16 de l'Annexe II : “Le présent certificat est délivré uniquement aux fins statistiques de l'OIC et n'entérine pas l'origine du café”. En outre, la case située dans le coin supérieur droit du certificat doit maintenant se lire “Certificat d'origine”, et non plus “Certificat d'origine approuvé par”. Il a informé les Membres que le Comité des statistiques examinerait les propositions de révision du Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs figurant dans le document WP-Statistics 122/08 à sa réunion de septembre 2009.

33. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé le Règlement sur les statistiques – Certificats d'origine figurant dans le document WP-Council 179/08 Rev. 2, en notant qu'il convenait d'y apporter les modifications proposées par le Comité des statistiques

et de modifier le paragraphe 1 de l'introduction qui doit maintenant se lire "Tous les agents de certification approuvés par le Directeur exécutif" et non plus "Tous les agents de certification du Directeur exécutif". La version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil sous la cote ICC-102-9.

Point 8.3 : Mandats

34. Le Secrétaire a déclaré que le Secrétariat avait diffusé des projets révisés de mandats tenant compte des propositions formulées par les Membres pour les nouveaux organes consultatifs et comités en vertu de l'Accord de 2007.

Organes consultatifs

Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

35. Le Conseil a noté que le document WP-Council 167/08 Rev. 2 contenait le mandat du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café. Ce document tient compte des discussions du Conseil de septembre 2008. Les Membres avaient été invités à soumettre leurs observations par écrit avant le 30 janvier de façon que les propositions soient distribuées avant la session du Conseil. Aucune observation ou proposition supplémentaire n'a été reçue avant la réunion ou pendant la session. La version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil sous la cote ICC-102-11.

Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

36. Le Conseil a noté que le document PSCB-107/08 Rev. 2 contenait le mandat révisé du CCSP, compte tenu des discussions du Conseil de septembre 2008. Les Membres avaient été invités à soumettre leurs observations par écrit avant le 30 janvier de façon que les propositions soient distribuées avant la session du Conseil. Aucune observation supplémentaire n'avait été reçue à cette date. Le Conseil a décidé de supprimer les paragraphes 8) et 9) et de modifier le paragraphe 10) de ce document (WD-Council 16/09). La version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil sous la cote ICC-102-12.

Comités

Comité de promotion et de développement des marchés

37. Le Conseil a examiné le document WP-Council 168/08 Rev. 1 dans lequel figure le projet de mandat révisé du Comité de promotion et de développement des marchés. Une version révisée a été diffusée ultérieurement sous la cote WD-Council 12/09. À l'issue de discussions complémentaires, la version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil sous la cote ICC-102-13.

Comité des projets

38. Le Conseil a examiné le document WP-Council 169/08 Rev. 1 dans lequel figure le projet de mandat révisé du Comité des projets. Une version révisée a été diffusée ultérieurement sous la cote WD-Council 13/09. À l'issue de discussions complémentaires, la version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil sous la cote ICC-102-14.

Comité des finances et de l'administration

39. Le Conseil a examiné le document WP-Council 170/08 Rev. 1 dans lequel figure le projet de mandat révisé du Comité des finances et de l'administration. Une version révisée a été diffusée ultérieurement sous la cote WD-Council 15/09. À l'issue de discussions complémentaires, la version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil sous la cote ICC-102-15.

Comité des statistiques

40. Le Conseil a examiné le document WP-Council 171/08 Rev. 1 dans lequel figure le projet de mandat révisé du Comité des statistiques. Une version révisée a été diffusée ultérieurement sous la cote WD-Council 14/09. À l'issue de discussions complémentaires, la version finale de ce document a été distribuée après la session du Conseil sous la cote ICC-102-16.

41. Le Conseil a pris note de la qualité des contributions des experts des comités et a noté que chaque Membre pouvait faire figurer dans sa délégation auprès de l'OIC ses experts les plus qualifiés pour contribuer aux débats.

Point 8.4 : Plan d'action stratégique

42. Le Chef des opérations a présenté un rapport sur la mise en oeuvre du plan d'action de l'Accord de 2001 (ICC-101-1) ainsi que le projet de plan d'action stratégique figurant dans le document WP-Council 173/08 Rev. 2. Le plan a été révisé pour tenir compte des observations et des propositions formulées par les Membres en mai 2008 ainsi que des propositions de la Jamaïque (document WP-Council 188/08) et du Comité des statistiques (document WP-Statistics 132/08) formulées en septembre 2008. Le nombre des activités a été réduit et celles-ci ont été regroupées sous quatre buts stratégiques se référant aux Articles pertinents de l'Accord. Le calendrier a été raccourci et le plan peut être à horizon mobile. Aucune proposition n'a été reçue sur la dernière version du plan.

43. Au cours des débats sur la Section I (Perspectives du secteur mondial du café et problèmes auxquels il doit faire face) du document, on a fait valoir que le plan devrait refléter la direction stratégique de l'Organisation et offrir au public extérieur une description convaincante de sa contribution à l'économie caféière mondiale. Le plan doit s'appuyer sur une évaluation ciblée et équilibrée des défis économiques, environnementaux et sociaux

auxquels le secteur du café doit faire face et tenir compte des principales questions à résoudre. La description des avantages comparatifs pourrait être raccourcie et ces derniers liés aux activités. Il serait utile de préparer un récapitulatif du plan faisant ressortir les points essentiels, qui pourrait être présenté aux autorités de tutelle et aux bailleurs de fonds potentiels. On a souligné l'importance de la viabilité économique. Des efforts doivent être faits en ce qui concerne les actions liées au quatrième objectif de l'Article premier de l'Accord de 2007. Au paragraphe d) de la page 5, il a été suggéré d'ajouter une référence aux aspects positifs de la certification (prix plus élevés pour les producteurs).

44. Au cours des débats sur la Section II (Buts stratégiques et activités proposées), on a fait valoir que le plan englobe un large éventail d'activités relatives au café et comprend plus de 40 mesures qui ne sont peut-être pas toutes réalisables. Il doit donc être simplifié. S'agissant du But 1, on peut se demander ce que sont les politiques caféières internationales. Elles constituent l'une des priorités de l'Organisation et il conviendrait de préciser ce qu'elles supposent et comment elles sont élaborées. En ce qui concerne l'activité 10 du But 2, la certification et la vérification devraient être plus en retrait et un libellé plus général devrait inclure les coûts de production, la productivité, les stocks mondiaux et la production et la consommation mondiale. Les lacunes des données de l'OIC devraient être comblées au moyen de données statistiques provenant de sources extérieures. La question des obstacles au commerce et à la consommation devrait être abordée. En ce qui concerne le But 3, la mise en œuvre des projets est une fonction essentielle de l'OIC qui doit se traduire dans l'allocation des ressources, alors que l'intensification du rôle de l'OIC en tant qu'Agence d'exécution de projet (AEP) n'est pas une priorité. S'agissant du But 4, il serait approprié de faire référence à l'environnement dans la mesure où un secteur caféier durable comporte des aspects économiques, sociaux et environnementaux ; en outre, la définition des indicateurs nécessite des travaux complémentaires. A la page 10, il a été suggéré d'inclure l'identification de mesures assurant une rémunération équitable des producteurs. Il a également été suggéré d'inclure la promotion de la recherche scientifique dans la chaîne du café, notamment les autres usages du café de moindre qualité et des sous-produits du café. En outre, le plan devrait insister sur la nécessité d'une intensification des transferts de technologie et de la coopération technique, particulièrement entre pays producteurs, afin d'augmenter les revenus des producteurs.

45. En ce qui concerne la Section III (Suivi et évaluation), le modèle d'évaluation est important pour que les Membres puissent évaluer dans quelle mesure les buts ont été atteints. Au-delà de la Rétrospective, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la transparence du processus et le rendre plus efficace en matière de présentation de rapports de situations périodiques sur les activités prioritaires de développement de l'économie caféière mondiale.

46. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté qu'un groupe de Membres composé du Brésil, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de la CE, de l'Éthiopie, du Guatemala, de l'Inde, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Suisse et des États-Unis

d'Amérique se pencherait sur le projet de plan pour en présenter une version révisée au Conseil en septembre 2009. Ce groupe est ouvert à tous les Membres qui peuvent participer à ses travaux à tout moment.

Point 8.5 : Stratégie de mise en valeur du café

47. Le Chef des opérations a présenté le document WP-Council 191/09 dans lequel figure une stratégie révisée de mise en valeur du café pour examen par les Membres. Le Manuel du FCPB (voir l'Annexe VIII) demande à chaque organisme international de produit de base de définir une stratégie claire de mise en valeur, revue tous les cinq ans et mise à jour lorsque des changements de situation l'exigent. Le Directeur exécutif avait invité les Membres à communiquer leurs propositions de mises à jour de la stratégie actuelle avant le 19 décembre 2008 (document ED-2050/08) ; toutefois, aucune proposition n'avait été reçue à cette date. Le document révisé s'inspire de la stratégie en vigueur (document EB-3768/01 Rev. 3), des conclusions de l'atelier FCPB/OIC sur les priorités en matière de mise en valeur du café (document CFC/ICO-8/06), de l'Accord de 2007 et d'autres documents pertinents.

48. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que ce document était essentiel pour les travaux de l'OIC. Les domaines stratégiques sont clairement définis ce qui facilite les travaux du Comité virtuel de présélection (CVP). Le document doit aborder les contraintes de l'accès des petits caféiculteurs au financement, particulièrement dans le cadre de la rareté du crédit, et la nécessité de trouver des solutions au financement de la production des petits caféiculteurs a été soulignée dans la mesure où 85 % de la production mondiale de café provient de parcelles de deux à cinq hectares. Il a également été suggéré que le plan d'action stratégique s'appuie sur la stratégie de mise en valeur du café et que le groupe chargé d'examiner le plan passe en revue ces deux documents pour établir la feuille de route de l'OIC. A l'heure actuelle, le FCPB préfère les prêts aux dons et l'OIC doit tenir compte de l'impact de cette mesure sur ses travaux. On a également souligné que pour que le secteur du café soit durable il doit être économiquement viable, et que l'accroissement de la consommation est un moyen de parvenir à ce but. Un projet précédent sur la consommation intérieure a été rejeté par le FCPB. Si le FCPB n'a pas changé d'avis, il sera d'autant plus important de rechercher d'autres sources de financement.

49. Le Conseil a noté que les Membres ont la possibilité de contribuer à la révision de ce document avant qu'il soit discuté avec le FCPB. Comme les autres documents stratégiques, il peut être actualisé à tout moment. Enfin, le Conseil a noté que le Directeur exécutif proposait de souligner à la réunion du FCPB et des OIP en avril 2009 que la recherche-développement est nécessaire et qu'il invitait les Membres à suggérer des questions à soulever lors de cette réunion.

Point 9 : Projets de mise en valeur du café

Point 9.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre, les réinstaller dans leurs régions d'origine et protéger leur environnement biophysique en République démocratique du Congo

50. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait examiné le rapport du CVP sur la proposition de projet révisée ci-dessus figurant dans le document WP-Board 1055/08. Le Comité a décidé de recommander aux Conseil d'approuver ce projet. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver cette proposition de projet pour soumission au FCPB en vue d'un financement.

Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale : Intensification de l'utilisation de méthodes de transformation améliorées en Ethiopie et au Rwanda et Production de café durable par les petits exploitants en Ethiopie : Approche intégrée de l'amélioration de la qualité, de la réduction de la pauvreté et de la conservation de la biodiversité

51. Le Président du Comité exécutif a déclaré que les Membres avaient examiné ces deux propositions de projets figurant respectivement dans les documents WP-Board 1053/08 et WP-Board 1052/08 en septembre 2008. Le Conseil avait décidé que ces deux projets devraient être fusionnés en un seul et un cadre de référence a été préparé pour que le FCPB finance l'élaboration d'une proposition de projet détaillée qui sera examinée par le Conseil. En janvier 2009, CABI a élaboré une proposition révisée intitulée "Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale : Intensification de l'utilisation de méthodes de transformation améliorées en Ethiopie et au Rwanda" qui n'incluait pas d'éléments de la deuxième proposition comme cela avait été suggéré par le Conseil ; cette proposition a été soumise après la date butoir du 19 décembre 2008. En février 2009, le Gouvernement éthiopien a informé l'OIC qu'il apportait son soutien uniquement à la proposition soumise par CABI dans la mesure où la deuxième proposition ne répondait pas à ses critères internes d'aide financière par les partenaires de développement. Le Comité exécutif a décidé que, conformément aux procédures d'évaluation des projets, la proposition révisée devrait être évaluée en premier lieu par le CVP qui soumettrait sa recommandation directement au Conseil.

52. Le Conseil a pris note de ces renseignements ainsi que d'une déclaration du représentant de l'Éthiopie demandant au Conseil d'approuver le projet à cette session, eu égard à l'importance de cette proposition et à la nécessité d'éviter des retards supplémentaires. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que les procédures d'évaluation des projets devaient être respectées et que la proposition révisée devait être évaluée en premier lieu par le CVP. On a également fait valoir que le CVP avait initialement donné son accord à la

deuxième proposition intitulée “Production de café durable par les petits exploitants en Ethiopie : Approche intégrée de l'amélioration de la qualité, de la réduction de la pauvreté et de la conservation de la biodiversité”. Il avait été partagé entre recommander de réviser ou de rejeter la proposition de CABI et le Conseil a ultérieurement décidé que les deux propositions devraient être fusionnées. Plusieurs Membres ont apporté leur soutien à la proposition de CABI qui bénéficierait à l'Afrique orientale et centrale et ont noté qu'il était nécessaire de la soumettre sans retard au FCPB. Les procédures d'évaluation des projets doivent être souples.

53. Compte tenu du soutien recueilli par la proposition, le Directeur exécutif a suggéré de demander au CVP, immédiatement après la session, d'évaluer cette proposition sur la base de la procédure rapide dans les 30 jours de façon qu'elle puisse être soumise au FCPB dans les délais établis. Si le CVP considère que la proposition révisée est acceptable, celle-ci pourra être soumise directement au FCPB. Toutefois, si le CVP considère qu'une révision supplémentaire est nécessaire, l'OIC aura besoin d'orientations sur la marche à suivre. On a fait valoir qu'il ne s'agissait pas de créer un précédent pour les propositions futures et que les Membres devront être informés du résultat de l'évaluation du CVP.

54. Le Conseil a décidé d'approuver la proposition pour soumission au FCPB, sous réserve d'une évaluation par le CVP dans les 30 jours. Il a noté que le Secrétariat informerait les Membres du résultat de l'évaluation du CVP. Il a également noté qu'il avait été suggéré que les observations du CVP soient communiquées à l'Éthiopie et éclaircies de manière bilatérale afin de faciliter l'examen par le FCPB.

Point 9.2 : Projets approuvés par le FCPB

55. Le Chef des opérations a présenté le document ICC-102-3 dans lequel figurent des rapports de situation sur la mise en œuvre des projets approuvés par le FCPB. Il a informé les Membres que les résultats de trois projets FCPB/OIC avaient été présentés à la 5^e Conférence scientifique africaine sur le café qui s'est tenue à Kigali (Rwanda) en février 2009 sur le thème “Les résultats de la recherche et les moyens de subsistance des petits caféiculteurs : des liens essentiels”: “Amélioration de la production de café en Afrique par la lutte contre la dégénérescence du système vasculaire du café” ; “Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale au moyen de méthodes de transformation améliorées” et “Lutte intégrée contre le scolyte blanc du tronc dans de petites exploitations de café (Inde, Malawi et Zimbabwe)”.

56. La représentante de l'UNOPS a fait un exposé sur la mise en œuvre du projet “Financement à court et à moyen termes des petits caféiculteurs au Kenya” et a invité les Membres à assister à une démonstration du logiciel informatique après la session du Conseil. Le texte de cet exposé peut être téléchargé à partir de la section Exposés techniques du site web de l'OIC. Elle a souligné qu'il était urgent d'aborder l'élément risques de prix qui n'est pas traité dans le projet actuel. Ce point avait été souligné lors d'une session précédente du

Conseil. L'élément informatique doit être amplifié et elle a demandé un soutien en vue de l'utilisation de ce produit en dehors de la zone pilote, y compris dans d'autres pays, de façon qu'un plus grand nombre de caféiculteurs puissent en bénéficier. Enfin, elle a noté qu'il était nécessaire de transposer ce modèle à d'autres produits agricoles.

57. Au cours des débats sur ce point, les Membres se sont félicités de cet exposé informatif. Le projet "Gestion des risques de prix du café en Afrique orientale et australe" a été approuvé par le FCPB en 2001 et, dans la mesure où la Banque mondiale ne souhaite plus jouer le rôle d'AEP, le FCPB a été invité à transférer le budget de ce projet à l'élément gestion des risques. Cela permettrait de maintenir l'élan du projet et de partager les données avec les autres pays de la région pour les appliquer à d'autres produits de base. L'OIC devrait tout mettre en œuvre pour accélérer le soutien de l'élément gestion des risques. On a fait valoir que la question de la gestion des risques de prix serait examinée par le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.

58. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document ICC-102-3.

Point 10 : Séminaire sur le scolyte du fruit du caféier (SFC)

59. Le Chef des opérations a déclaré que M. Romano Kiome (Kenya) avait présidé le séminaire sur le scolyte du fruit du caféier qui s'est tenu le mardi 17 mars 2009 pour informer les Membres des résultats des initiatives de lutte déjà engagées, des derniers progrès dans la lutte contre ce ravageur et des questions régionales liées au scolyte du fruit du caféier. Le texte du rapport du Président a été distribué aux Membres et diffusé sous la cote ICC-102-5.

60. Au cours des débats sur ce point, les Membres se sont félicités de la présidence de M. Kiome, de la grande qualité des orateurs, de l'ampleur de leurs exposés informatifs et de l'organisation de cette manifestation par le Secrétariat. Le séminaire a permis de mettre en lumière les bonnes pratiques et les enseignements de l'expérience dans un domaine qui intéresse le secteur du café au plus haut chef ; il a également permis de procéder à d'utiles échanges de vues. Il était orienté sur l'avenir et a permis d'évoquer plusieurs options de recherche ainsi que des questions sensibles comme l'eau et les changements climatiques. On a souligné qu'il était nécessaire de diffuser le plus largement possible les résultats des travaux du séminaire et d'afficher les exposés des orateurs sur le site web de façon que les producteurs puissent les consulter. Un suivi du séminaire devra être assuré et il conviendra d'envisager les moyens d'utiliser les informations fournies par les orateurs et de réfléchir aux prochaines mesures que l'OIC devra prendre dans ce domaine. Les Membres se sont inquiétés de la propagation de ce ravageur qui coûte si cher aux producteurs. On pourrait envisager un projet mondial sur les méthodes les plus efficaces de lutte contre le SFC. Les informations fournies par les orateurs ont largement dépassé le cadre des projets antérieurs et une "boîte à outils" comprenant des données sur les diverses méthodes d'atténuation des dégâts causés par ce ravageur est maintenant nécessaire. Le problème est lié à la génétique et à la possible disparition de certaines espèces de caféiers en raison de la déforestation. L'OIC pourrait

participer à la création d'une banque génétique de l'espèce *Rubiaceae* dans des pays comme l'Éthiopie et coordonner un programme sur le matériel génétique. Ce projet, également lié aux changements climatiques, intéresserait de nombreux pays. On a également fait valoir que le séminaire avait mis en évidence la nécessité de conduire des recherches complémentaires et qu'il était important de développer la proposition soumise par le Programme régional de développement et de modernisation de l'industrie caféière d'Amérique centrale, Panama, la République dominicaine et la Jamaïque (PROMECAFE), que le Conseil a approuvée en mai 2008. D'autres pays, dont l'Indonésie et le Mexique, souhaitent participer à ce projet. Les Membres ont également noté qu'il serait utile d'échanger des informations avec CABI qui procède actuellement à la mise en œuvre d'un projet sur le scolyte du fruit du caféier en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

61. Le Directeur exécutif a déclaré que la proposition de séminaire avait été faite à l'issue d'une enquête sur les ravageurs et les maladies du caféier conduite par l'OIC dont les résultats indiquaient que le SCF était un grave problème pour les pays producteurs (document EB-3948/08). Le Réseau international du génome du café (ICGN) a fait un exposé sur le génome du café devant le Comité exécutif qui a exprimé son soutien à la poursuite de cette initiative. L'OIC continuera à travailler de concert avec les Membres à l'élaboration d'une proposition officielle à soumettre à des bailleurs de fonds.

62. Le Conseil a pris note de ces renseignements et à noter que les exposés et autres documents du séminaire peuvent être téléchargés à partir du site web de l'OIC.

Point 11 : Études et rapports

Point 11.1 : Étude sur le prix des engrais

63. Le Conseil a noté que le document ICC-102-2 contenait une étude sur l'impact du prix des engrais sur le café et que les Membres étaient invités à communiquer au Secrétariat leurs observations sur ce document.

Point 11.2 : Étude sur la consommation dans les pays non membres

64. Le Conseil a noté que le document ICC-102-1 contenait une étude sur la consommation de café dans les pays non membres et que les Membres étaient invités à communiquer au Secrétariat leurs observations sur ce document.

**Point 12 : Rapport de la Présidente du
Comité consultatif du secteur privé (CCSP)**

65. La Présidente du CCSP, Mme Florence Rossillion (Fédération européenne du café) a déclaré que le Comité s'était réuni le 16 mars 2009. Le Directeur exécutif a fait rapport sur le marché mondial du café et, en ce qui concerne les statistiques, le CCSP a souligné qu'il était nécessaire d'en accroître la transparence et de renforcer les données sur la consommation intérieure des pays producteurs et des pays consommateurs. Le CCSP a noté que les

différentiels avaient atteint des niveaux records et que des données supplémentaires étaient nécessaires, même si leur recueil posait des difficultés. Les Membres ont été invités à faire des suggestions sur l'amélioration des statistiques. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le CCSP a noté qu'on attendait toujours que l'Union européenne publie un document sur l'ochratoxine A (OTA) et que la République de Corée avait fixé des limites maximales d'OTA dans le café vert. Le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants examinera un projet de code de pratiques à sa réunion de mars 2009. Aucune modification sensible de la situation de l'acrylamide n'est à signaler. En ce qui concerne le furane, les discussions avec les autorités de l'Europe en sont à un stade préliminaire. Le CCSP a reçu un rapport sur le programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) et a entendu un exposé sur le nouveau système de classification de la NYSE Liffe. Le Directeur exécutif a fait rapport sur l'état de la participation à l'Accord de 2007 et a informé le Comité que le Japon n'adhérerait pas à l'Accord de 2007. Le Comité a regretté la décision du Japon. Il a noté que l'AJCA souhaitait continuer de siéger au CCSP et a demandé qu'elle puisse le faire. La Présidente a noté que les associations du secteur privé avaient une influence limitée sur les gouvernements et ne se mêlaient pas des décisions politiques. Le CCSP a également demandé au Conseil de l'autoriser à inviter des experts qui pourraient fournir des avis techniques lors de ses réunions.

66. La Présidente a également déclaré que le CCSP avait entendu des exposés sur le programme *Positively Coffee* et sur Les professions de la santé – Programme d'éducation au café par la nouvelle Coordinatrice, Mme Joanna Scott. On dresse le bilan du programme *Positively Coffee* après un fonctionnement de six années. Dans les marchés européens, la plupart des associations n'en tirent aucun avantage significatif dans la mesure où elles disposent de leurs propres programmes ciblés et sites web ; d'autre part, la prudence s'impose quant à la teneur scientifique et au message du programme. Les représentants des autres marchés ont largement reconnu la valeur de cette initiative. Un financement est disponible pour 2009 et l'ISIC terminera bientôt son examen du programme. Le CCSP a également reçu un rapport sur la Conférence mondiale du Café et à débattu des thèmes à adopter, notamment les changements climatiques, l'empreinte carbone et l'empreinte eau. Les représentants de l'ICGN ont fait un exposé sur le séquençage du génome du café et ont demandé au CCSP et à l'OIC de soutenir cette initiative. Enfin, la Présidente a déclaré qu'un siège du CCSP était vacant pour une association de pays importateur et les représentants du CCSP ont été invités à faire savoir à leurs autorités de tutelle s'ils souhaitaient que leur mandat soit renouvelé pour les deux prochaines années caféières afin que le Conseil puisse examiner cette question à sa 103^e session en septembre 2009.

67. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que l'appartenance à l'OIC s'accompagnait de dépenses et que la libre participation à des activités comme celles du CCSP ne pourrait pas se poursuivre indéfiniment. On a également fait valoir que les pays non membres pouvaient être représentés au CCSP, ce dernier comprenant actuellement une

association d'un pays non membre. Une communication d'un membre du CCSP, le Conseil national du café du Brésil, a été ultérieurement distribuée sous la cote PSCB-114/09. Il a été noté que cette communication ne reflétait pas la position officielle du Brésil.

68. Le Conseil a pris note de ce rapport.

Point 13 : Rapport du Président du Comité des statistiques

69. Le Président du Comité des statistiques, M. Jaime Junqueira Payne (Brésil) a déclaré que le Comité s'était réuni le 16 mars 2009 (le rapport de cette réunion a été diffusé ultérieurement sous la cote WP-Statistics 137/09). Il a présidé cette réunion en attendant l'élection d'un président qui a été repoussée à septembre 2009. Le Comité a examiné un rapport sur le respect du Règlement des statistiques de l'OIC. D'une manière générale, la conformité des Membres est satisfaisante ; toutefois, les estimations de la production et de la consommation intérieure laissent encore à désirer et les Membres exportateurs ont été invités à améliorer leurs performances en la matière. Le Secrétariat poursuivra ses efforts pour veiller à ce que deux Membres importateurs (Bulgarie et Hongrie) fournissent des données sur leurs échanges de café. En ce qui concerne l'élaboration d'un manuel de bonnes pratiques, le Secrétariat demandera aux Membres exportateurs concernés qu'ils fassent le point de la situation. Le Brésil a renouvelé son offre d'assistance technique aux pays africains par l'intermédiaire du Centre de recherche agricole du Brésil (EMBRAPA) établi au Ghana et les Membres intéressés devront soumettre des propositions officielles au Directeur exécutif qui les transmettra au Gouvernement brésilien. A la demande du Viet Nam, le Directeur exécutif aidera ce pays dans le cadre d'un atelier sur les questions ayant trait aux statistiques et à la qualité. Cette initiative intéresse également l'Indonésie qui soumettra une demande officielle d'assistance au Directeur exécutif.

70. Le Comité a recommandé d'approuver le document WP-Council 179/08 Rev. 2 sous réserve de certaines modifications (voir le paragraphe 32 ci-dessus) et examinera le Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs en septembre 2009. Le CCSP a examiné l'Article 2 de l'Accord de 2007 à sa réunion du 16 mars et a recommandé de ne pas modifier les facteurs de conversion, à l'exception du facteur de conversion café vert décaféiné /café vert d qui passerait à 1,05. Le Directeur exécutif consultera les Membres à ce sujet.

71. Le Comité a reçu des rapports sur les stocks et les réserves, le café biologique et les exportations vers les pays exportateurs. En ce qui concerne ces dernières, il a souligné qu'il est nécessaire que tous les Membres exportateurs commencent à fournir des rapports sur leurs importations de café le plus rapidement possible. Le Comité a noté que les données intra-UE sur les réexportations ne seront bientôt plus disponibles et que l'UE sera considérée comme une entité unique aux fins des statistiques sur les réexportations. Le Comité a également

demandé aux Membres exportateurs de mettre à jour les informations sur les ports d'exportation et les agents de certification de leurs pays le plus rapidement possible (document WP-Council 174/08) et de communiquer des données sur leurs coûts de production, conformément à la demande formulée dans le document ED-2038/08.

72. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le Président pour son rapport. À noter que les Membres africains souhaitant recevoir une assistance du bureau de l'EMBRAPA établi au Ghana devront soumettre des propositions officielles au Directeur exécutif qui les transmettra au Gouvernement brésilien. Le Conseil a noté que la CE avait demandé à la Hongrie et à la Bulgarie de fournir les informations nécessaires à l'OIC. En ce qui concerne les données statistiques du Japon, le Conseil a noté que l'OIC prendra les mesures nécessaires pour continuer de recevoir des données statistiques, soit du gouvernement, soit du secteur privé de ce pays.

Point 14 : Comité de promotion

73. Le Président du Comité de promotion a déclaré que le Comité s'était réuni le 17 mars 2009. Le Comité a reçu un rapport sur la mise en place du réseau OIC de promotion de la consommation de café et a noté que le nombre de médiateurs était encore insuffisant. Il a également reçu un rapport sur les programmes de promotion de la consommation du café. Ces programmes s'appuient sur le Guide séquentiel de promotion de la consommation du café, financé par le Fonds de promotion, qui a permis de mobiliser des investissements de plus de US\$30 millions pour un investissement initial de US\$300 000. Le Directeur exécutif a fait rapport sur les programmes concernant le café et la santé. En ce qui concerne le programme *Positively Coffee*, les Membres exportateurs devront se pencher sur son avenir et leur participation. Les Membres exportateurs ont approuvé les comptes du Fonds de promotion et du Fonds spécial pour l'année caféière 2007/08. La question de la recapitalisation du Fonds de promotion a été évoquée et les Membres ont été invités à soumettre leurs propositions qui seront examinées à la prochaine réunion. En ce qui concerne le Fonds spécial, les Membres exportateurs ont décidé de ne pas l'utiliser pour le moment. Le rapport de la réunion du Comité de promotion a été distribué ultérieurement sous la cote PC-54/09.

Point 15 : Questions phytosanitaires

74. Le Chef des opérations a informé les Membres que le CCCF se réunirait du 23 au 27 mars 2009 pour examiner un projet de code de pratiques sur la prévention et la réduction de la contamination du café par l'OTA qui a été élaboré par un groupe de travail électronique présidé par le Brésil. Ce document est à la disposition des Membres sur demande auprès du Secrétariat (document CX/CF/09/3/8). L'OIC a fait un certain nombre d'observations sur le projet de code, notamment que, compte tenu du taux d'humidité

maximum de 12,5% figurant dans la Résolution 420, il serait préférable d'aligner le projet de code sur ladite Résolution et de modifier la limite maximale proposée de 12% pour la porter à 12,5%. En outre, l'OIC avait observé que la Résolution 420 spécifie que le taux d'humidité doit être mesuré selon la méthode ISO 6673, afin d'éviter tout écart possible dû aux différences de matériel et de méthodes d'analyse.

75. Le Chef des opérations a également déclaré que, comme le CCSP l'avait noté à sa réunion du 16 mars, la République de Corée applique des limites maximales d'OTA depuis le 16 décembre 2008. Ces limites sont les mêmes que celles fixées par l'Union européenne pour le café torréfié et le café soluble. En ce qui concerne le café vert, une limite de 5 ppb a été fixée et des questions se posent sur l'opportunité de cette décision. En ce qui concerne l'acrylamide, un projet de code de pratiques est à l'examen par le Codex. Enfin, le Chef des opérations a déclaré que le Comité du Codex sur les principes généraux examinera un projet révisé de code d'éthique pour le commerce international des denrées alimentaires à sa 25^e session du 30 mars au 3 avril 2009. Son objectif est de fixer des principes éthiques du commerce international des denrées alimentaires afin de protéger la santé des consommateurs et de garantir des pratiques équitables du commerce des denrées alimentaires. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 16 : Coopération avec d'autres organisations

76. Le Chef des opérations a déclaré que le Directeur exécutif assistera à la réunion annuelle ordinaire du FCPB et des OIP qui se tiendra à Beijing les 30 et 31 mars 2009 et il a invité les Membres à proposer des questions à soumettre à cette réunion. Il a également informé les Membres que le Comité de la FAO sur les problèmes des produits de base devait se réunir à Rome du 20 au 22 avril 2009. Des représentants de l'OIC ont visité le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en février 2009 pour examiner les modalités d'une coopération entre les deux organisations, notamment la révision du Protocole d'accord. Le PNUE établira une liste des priorités en matière de coopération et a été invité à faire un exposé au Conseil en septembre 2009. L'OIC a soumis une communication sur l'impact de la crise économique sur le secteur du café à une réunion organisée par le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) le 23 janvier 2009. Le Directeur exécutif assistera à une consultation multipartite sur les questions ayant trait au commerce et au développement en matière de café qui se tiendra à la CNUCED le 8 avril 2009. Cette réunion permettra d'aborder les questions les plus pressantes de l'économie caféière mondiale. Enfin, il a déclaré que la CNUCED avait invité l'OIC à examiner un cas d'étude ayant trait au café pour son Rapport sur l'investissement dans le monde 2009, "Entreprises transnationales, production agricole et développement".

77. Le Conseil a pris note de ces renseignements ainsi que de l'importance de la coopération avec d'autres organisations.

Point 17 : Politiques nationales en matière de café

78. Le représentant de la Colombie a fait un exposé sur les programmes de replantation dans ce pays. La stratégie retenue comprend un programme de compétitivité dont l'objectif est de maintenir la productivité de certaines régions ciblées, et un programme de permanence, durabilité et avenir dont l'objectif est de renouveler les plantations vieillissantes des régions caféicoles classiques. Une stratégie d'encouragement de l'utilisation des engrais a également été mise en œuvre. Les programmes de rénovation porteront sur au moins 100 000 hectares par an, pour atteindre un niveau de production de 17 millions de sacs en 2014. Le texte de cet exposé peut être téléchargé à partir du site web de l'OIC.

79. Le Conseil a remercié le représentant de la Colombie pour son exposé et a noté l'importance des enseignements tirés de l'expérience et des stratégies des autres Membres. Le Conseil a également noté que ce programme avait pour objectif d'améliorer les plantations existantes pour assurer la durabilité future du secteur et accroître sa compétitivité plutôt que d'augmenter les superficies plantées de caféiers.

Point 18 : Questions financières et administratives

Point 18.1 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2007/08 et rapport du vérificateur

80. Sur la recommandation du Comité exécutif, le Conseil a décidé d'approuver les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2007/08 et le rapport du vérificateur figurant dans le document EB-3957/09.

Point 18.2 : Autres questions financières et administratives

81. Le Président du Comité des finances, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée), a déclaré que le Comité s'était réuni les 16 et 19 mars. Un rapport sur la réunion du 16 mars a été fait au Comité exécutif. À la réunion du 19 mars, le Comité a examiné un projet révisé de budget (document WP-Finance 67/09 Rev. 1), qui a été distribué à la session afin que les Membres puissent l'examiner avec leurs autorités de tutelle avant la prochaine session du Conseil en septembre 2009. Le Secrétariat a également préparé une analyse des coûts des activités qui a été examinée par le Comité des finances. Le Comité s'est demandé si la somme de £31 000 allouée au programme des activités (document WP-Council 192/09) serait suffisante pour les travaux de l'Organisation dans le cadre de l'Accord de 2007 et si des ressources supplémentaires devraient être prévues pour ce poste. Il a invité les Membres à examiner le programme et à proposer des activités pour 2009/10. Le Comité se réunira de nouveau en septembre 2009 pour finaliser le budget et sa recommandation au Conseil.

82. Au cours des débats sur le programme des activités, on a fait valoir que celui-ci s'appuie sur le plan d'action stratégique qui n'a pas encore été approuvé par le Conseil. Le programme annuel des activités, qui définit les priorités et les ressources de la prochaine année caféière, doit être défini une fois que le plan a été finalisé et intégré au budget. Il doit être le reflet de la valeur de l'Organisation pour les Membres. Il a été suggéré qu'il serait utile de conduire périodiquement un plus grand nombre d'études, par exemple sur la volatilité et autres sujets. Les provisions du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café doivent également se refléter dans le programme ordinaire. Le domaine des bonnes pratiques doit être développé, particulièrement en ce qui concerne le financement du secteur caféier, et les informations doivent être partagées sur l'évolution de la situation, tant dans les pays consommateurs que dans les pays producteurs. Le programme doit également donner des orientations au Secrétariat en ce qui concerne les travaux des nouveaux comités. Les données statistiques supplémentaires et la nécessité de combler les lacunes et de coopérer avec d'autres organisations ont des implications sur le temps du personnel et les ressources. Les projets sont un domaine important des travaux de l'OIC. S'agissant des critères de sélection des projets, la détermination des priorités n'est pas clairement définie : est-elle du ressort du Conseil ou du Comité des projets ? Le programme ne développe pas la question de la durabilité par rapport à ce qui figure dans l'Accord. Les indicateurs du programme sont axés plus sur le rendement que sur les résultats et pourraient être améliorés. En ce qui concerne la certification et la vérification, un Membre avait signalé lors des réunions précédentes que ces activités pourraient être conduites par le secteur privé et non par l'OIC.

83. Lorsque des ressources "ordinaires" sont engagées, il a été suggéré de donner des indications en termes de temps du personnel. Les crédits alloués à certains domaines sont très limités, comme par exemple la somme affectée à la formation électronique. Il est douteux que cette activité bénéficie à des pays qui ne disposent pas de réseaux informatiques développés.

84. Le Directeur exécutif a noté que la majeure partie des travaux du programme des activités étaient entrepris par le personnel de l'OIC dans le cadre de leurs responsabilités journalières et que le lancement de nouvelles activités dans le cadre de l'Accord de 2007 pourrait nécessiter du personnel supplémentaire. Le Conseil a pris note de ce rapport et a noté que les Membres devront soumettre au Secrétariat des suggestions sur le programme des activités.

Point 19 : Questions diverses

Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

85. Le Conseil a pris note d'une demande concernant la mise en place du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café dès septembre 2009. Les Membres pourraient travailler de concert avec le Directeur exécutif pour inviter des orateurs et prendre les autres dispositions nécessaires. On a fait valoir que le Forum ne pourrait être mis en place que dans le cadre de l'Accord de 2007 qui n'est pas encore entré en vigueur. Il a été suggéré

qu'il serait utile de lancer les préparatifs pour l'établissement du Forum, compte tenu de l'impact de la crise économique sur les petits et moyens producteurs, et qu'une réunion préparatoire du Forum pourrait être organisée. L'Accord de 2007 peut entrer en vigueur à tout moment et il convient donc de préparer les travaux du Forum. Le Conseil a noté que le Président travaillerait avec le Secrétariat pour veiller à ce que la question du Forum consultatif soit examinée par les Membres en septembre 2009.

Point 20: Prochaine réunion

Côte d'Ivoire

86. Le Conseil a noté qu'en septembre 2008, le Gouvernement ivoirien avait invité le Conseil à tenir sa 103^e session en Côte d'Ivoire. Le représentant de la Côte d'Ivoire a fait un exposé sur ce sujet dont le texte a été mis à la disposition du Secrétariat.

87. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que, la Conférence mondiale du Café se tenant au Guatemala en 2010, il serait préférable de ne pas tenir deux sessions consécutives du Conseil en dehors du siège de l'OIC. Il a également été observé que les réunions doivent normalement se tenir au siège de l'OIC pour des raisons budgétaires. Le Conseil a noté que la Côte d'Ivoire serait prête à accueillir une session du Conseil en 2011 et a décidé d'accepter son invitation à tenir une session en Côte d'Ivoire en mars 2011, notant que la date en était provisoirement fixée du 21 au 25 mars 2011.

Dates des prochaines réunions

88. Le Conseil a pris note du document WP-Council 189/09 dans lequel figurent toutes les dates des réunions en 2009/10 et 2010/11 et a noté que sa prochaine session se tiendrait à Londres du 21 au 25 septembre 2009.